

Je n'ai pas l'intention de reprendre les paroles des évêques, bien que je me trouve en excellente compagnie, mais je me limiterai, monsieur le président, à citer quatre phrases qui pourront probablement servir de matière à réflexion à nous tous, alors que nous discutons du problème du coût de la vie, particulièrement en ce qui touche les personnes âgées.

Voici la première:

1. Pourquoi les petits consommateurs à revenu fixe doivent-ils porter le poids de l'escalade du coût de la vie alors que les corporations continuent d'augmenter leurs profits?

2. Pourquoi un Canadien sur quatre ne peut-il pas décentement répondre à ses besoins fondamentaux d'alimentation, de vêtements, d'habitation, alors que d'autres s'enrichissent par l'industrie de l'alimentation, du vêtement et par l'exploitation immobilière?

3. Pourquoi est-il si onéreux pour certaines personnes d'éteindre leurs dettes alors que des banques et des compagnies de finances accumulent des profits abusifs?

4. Pourquoi les ententes commerciales internationales sont-elles habituellement conclues en faveur des pays industrialisés au détriment des pays qui fournissent la matière première?

M. Marcel Roy (Laval): Y a-t-il des réponses à ces questions-là?

M. Wagner: Nous nous rendons compte, monsieur le président, comme le signale le député de Laval (M. Roy), que les réponses doivent venir du gouvernement. Celui-ci doit faire preuve de leadership et doit voir à faire cesser ces inégalités. Il y en aura toujours, c'est sûr, mais tant qu'un gouvernement a assez de cœur et de courage pour prendre les décisions qui s'imposent, on peut croire qu'on trouvera des réponses à ces questions des évêques. Mais quand un gouvernement se soucie davantage de s'accrocher au pouvoir, de ménager la chèvre et le chou, de regarder son aile gauche et de l'amadouer et de se complaire dans une situation de *statu quo*, à ce moment-là, on n'obtiendra jamais les réponses aux questions des évêques et du peuple canadien.

Monsieur le président, nous devons également constater que le projet de loi à l'étude n'est valable qu'à court terme, uniquement comme un palliatif, comme une nécessité, comme une réponse qu'apporte le système actuel. Ce faisant, il est inadéquat, inefficace, insuffisant, parce qu'il perpétue chez nous les inégalités sociales trop fortes chez nous, il met l'accent sur une classe, en stigmatise une autre et oublie toutes les autres. Et il perpétue surtout, comme valeur suprême, la notion de pouvoir d'achat.

Je citerai le dernier passage du message des évêques sur les inégalités sociales.

Le pouvoir de consommation est devenu un symbole non équivoque d'appartenance à une classe sociale... Ce mode d'évaluation au porte-monnaie creuse de nouveaux fossés sociaux plus difficiles à combler que ceux qui interviennent entre des gens de langues différentes. Comment être fiers de cette institutionnalisation des ségrégations sociales?

Monsieur le président, quant à la majorité des citoyens qui seront touchés par ce projet de loi, je crains que celui-ci ne leur donne pas beaucoup, étant donné la hausse croissante du coût de la vie. Il ne vient extirper en rien le mal qui fait d'eux, ainsi que de bon nombre de gens âgés de 60 à 65 ans, et de l'ensemble des citoyens ordinaires, des gens qui, toute une vie durant, travaillent ou ont travaillé, gagnent ou ont gagné de l'argent pour en donner encore plus à ceux qui en ont déjà trop. La mesure de justice qui rejoint les valeurs fondamentales de l'homme, dans le sens de la fraternité humaine, est encore à venir.

J'espère que le gouvernement actuel, au cours de ce débat, en s'inspirant du Livre jaune ou d'autre chose, nous

Sécurité de la vieillesse

parlera des mesures à venir, des projets à l'étude, qui seront davantage dans le sens de la nouvelle conscience collective qui surgit chez nous, et surtout au sein de la jeunesse de notre pays.

[Traduction]

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui en tant qu'ancien avocat et juge distingué a certainement appris dans ses cours de droit que, lorsqu'on a les faits pour soi, on en rebat les oreilles du jury et lorsqu'on a la loi pour soi, on en rebat les oreilles du juge, mais quand on a pour soi ni les faits ni la loi, on frappe la table du poing.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: C'est ce qu'a fait le député. J'ai remarqué avec intérêt dans ses commentaires qu'il a parlé de la Conférence catholique canadienne, mais qu'il n'a pas lu de passage de ce rapport. Il a très bien choisi les passages qu'il a lus. Peut-être me pardonnera-t-on le même péché. À la page 8 du texte anglais, on loue le gouvernement et les mesures qu'ils a prises puis on dit ceci:

• (1710)

Dans notre pays, le document de travail sur la sécurité sociale au Canada propose certaines mesures en vue d'obtenir une certaine égalité en matière de revenu. Combien d'entre nous ont étudié attentivement ces propositions?

Donc je conseille au député de relire cela dans les deux langues officielles pour voir s'il peut comprendre l'essentiel du message de l'évêque. Il nous incitait à ne pas donner un ton trop partisan au débat. Je ne suis pas surpris que le député ait fait cette recommandation parce que les antécédents de son parti dans ce domaine sont médiocres. Nous avons entendu le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) parler d'années physiques et le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) parler d'années civiles et d'après sa cohorte, c'est ce qu'on ne devrait pas mentionner. Puis le député de Simcoe-Nord a déclaré qu'il était injuste de comparer les montants des augmentations parce qu'en 1963, l'inflation n'existait pas.

Je pense que le député dit en fait que les personnes âgées n'auraient pas dû recevoir d'augmentation durant cette période particulière parce qu'elles n'en avaient pas besoin. Si nous acceptons ce point de vue et déclarons que parce que l'inflation n'existait pas, elles n'avaient pas besoin d'augmentation, le parti du député avait 207 ou 209 sièges et il me semble qu'il aurait pu faire quelque chose pour fournir de l'aide à ces gens en ce qui concerne le coût des médicaments. Je ne vois pas dans le hansard de cette période où le député a prononcé le discours qu'il a fait aujourd'hui au sujet des mesures que le gouvernement devrait prendre au sujet du coût des médicaments.

Il me semble également qu'à ce moment-là, on aurait dû prendre des mesures en matière de logement pour les personnes âgées. Si ce gouvernement avait fait ce que le gouvernement actuel est en train de faire, nous aurions eu dès, mettons 1958, 20,000 logements pour les personnes âgées. Quel pas de géant cela aurait été alors! Mais les conservateurs ont regardé cette question avec des œillères comme ils semblent le faire lorsqu'il est question des personnes âgées. Ils ont prétendu que, parce qu'il n'y avait pas d'inflation, elles n'avaient réellement pas besoin d'argent et ont décidé de reporter leur attention sur autre chose. Rien n'a été fait au sujet des médicaments; rien n'a été fait au sujet du logement. Rien d'important n'a été réalisé pour conférer une certaine dignité aux personnes